

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 février 2014 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt et un février deux mille quatorze

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 février 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Pascaline BIDOUNG à Christophe BERTUCAT, Eric SEVRE à Djamel IBRAHIM-OUALI

Excusé(e)s :

Absent(e)s : Havva ISIK, Carole COURTIAL

Secrétaire : Sandrine CLAVIERES

Madame Odile SAUGUES quitte la séance pendant le débat sur la question n° 2.

Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote de la question n° 3.

Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE.

Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 3.

Rapport N° 58

**RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE 2014 - AJUSTEMENT ET ADAPTATION
DES EFFECTIFS**

En application de l'article 35 de la Loi n° 2007-209 du 19 Février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal a fixé par délibération du 19 décembre 2013 les ratios d'avancement de grade pour l'établissement des tableaux d'avancement 2014. Ces ratios ont été fixés en tenant compte des spécificités de chaque grade et des possibilités budgétaires.

La Municipalité s'est engagée à ce que la situation des agents qui ont formulé explicitement leur demande de départ à la retraite et qui sont bien évalués fasse l'objet d'un examen attentif par les Commissions Administratives Paritaires, dans la mesure où ils réunissent les conditions statutaires pour un avancement de grade à l'intérieur de leur cadre d'emplois.

Aussi, la délibération du 19 décembre 2013 prévoyait qu'en fonction du nombre de demandes recensées, les ratios feraient l'objet d'un ajustement.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, de modifier les ratios de 6 grades pour créer des postes prévisionnels supplémentaires :

- Adjoint Administratif principal 2ème classe
- Adjoint Technique principal 1ère classe
- Adjoint Technique principal 2ème classe
- Adjoint Technique 1ère classe
- Auxiliaire de Puériculture principal 1ère classe
- Auxiliaire de Puériculture principal 2ème classe

Par conséquent, il vous est aussi proposé de prendre en compte la création des postes prévisionnels correspondants dans l'adaptation de l'état de l'effectif.

Ce dossier a été soumis au Comité Technique lors de sa réunion du 4 février 2014.

Vous trouverez, ci-joint, les tableaux récapitulatifs par catégories et cadres d'emplois des ratios d'avancement proposés ainsi que le détail de la création des postes à l'état des effectifs.

Il vous est proposé d'ajuster les ratios d'avancement 2014 et d'adapter l'état des effectifs conformément à ces propositions.

D E L I B E R A T I O N

Les propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.
Pour ampliation certifiée conforme.

**FAIT À CLERMONT-FERRAND, LE 3 MARS 2014,
P/LE MAIRE ET PAR DÉLÉGATION, L'ADJOINT,**

ALAIN BARDOT

RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE 2014

CATEGORIE C - GRADES D'AVANCEMENT	Taux de promotion
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	0,5
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	0,52
ADJOINT ADMINISTRATIF 1 ^{ère} CLASSE	1
AGENT MAITRISE PRINCIPAL	0,3
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	0,19
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	0,13
ADJOINT TECHNIQUE 1 ^{ère} CLASSE	0,41
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	0,5
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	0,5
ADJOINT ANIMATION 1 ^{ère} CLASSE	0,9
ADJOINT PATRIMOINE PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	0,5
ADJOINT PATRIMOINE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	0,5
ADJOINT PATRIMOINE 1 ^{ère} CLASSE	0,8
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	0,8
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	0,8
AUXILIAIRE PUER PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	0,85
AUXILIAIRE PUER PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	0,36

CATEGORIE B - GRADES D'AVANCEMENT	Taux de promotion
REDACTEUR PRINCIPAL 1ère CLASSE	0,2
REDACTEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE	0,25
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère CLASSE	0,15
TECHNICIEN PRINCIPAL 2ème CLASSE	0,25
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ère CLASSE	0,2
ANIMATEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE	0,2
EDUCATEUR APS PRINCIPAL 1ère CLASSE	0,25
EDUCATEUR APS PRINCIPAL 2ème CLASSE	0,2
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	0,5
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	0,5
ASSISTANT CONSERVATION PRINCIPAL 1ère CL	0,2
ASSISTANT CONSERVATION PRINCIPAL 2ème CL	0,5
EDUCATEUR PRINCIPAL JEUNES ENFANTS	0,25
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF PRINCIPAL	0,5
TECHNICIEN PARAMEDICAL CLASSE SUPERIEURE	0,25

CATEGORIE A - GRADES D'AVANCEMENT	Taux de promotion
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	0,25
DIRECTEUR	0,05
ATTACHE PRINCIPAL	0,2
INGENIEUR EN CHEF CL EXCEPTIONNELLE	0,25
INGENIEUR EN CHEF CL NORMALE	0,05
INGENIEUR PRINCIPAL	0,15
CONSEILLER APS PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	0,25
CONSEILLER APS PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	0,5
DIRECTEUR ETS ENSEIGNEMENT ART 1 ^{ère} CATEGORIE	0,25
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ART HORS CL	0
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE EN CHEF	0,25
MEDECIN 1 ^{ère} CLASSE	0,5
PUERICULTRICE CADRE SUPERIEUR	0,25
PUERICULTRICE CLASSE SUPERIEURE	0,2
INFIRMIERE SOINS GENERAUX HORS CLASSE	0,1
INFIRMIERE SOINS GENERAUX CLASSE SUPERIEURE	0,2

ADAPTATION DE L'ETAT DES EFFECTIFS

Dans le cadre des avancements soumis à l'avis des Commissions Administratives Paritaires des 10 et 11 février 2014 et dont les nominations auront lieu à compter du 1er mars 2014, les modifications suivantes seront effectuées au tableau des effectifs.

La suppression des postes, correspondant à la situation antérieure à l'avancement des agents et aux créations de postes non utilisées, seront soumises au Comité Technique et au Conseil Municipal de juin 2014.

DIVERS SERVICES

GRADES	CREATIONS
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	6
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	20
ADJOINT ADMINISTRATIF 1 ^{ère} CLASSE	26
AGENT MAITRISE PRINCIPAL	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	21
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	34
ADJOINT TECHNIQUE 1 ^{ère} CLASSE	30
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	9
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	28
AUXILIAIRE PUER PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	3
AUXILIAIRE PUER PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	9
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	1
BRIGADIER	1
<i>TOTAL CATEGORIE C</i>	<i>190</i>

GRADES	CREATIONS
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	3
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	1
ANIMATEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1
ASSISTANT D'ENS. ARTIST. PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1
EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS	2
CHEF DE SERVICE DE PM PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1
<i>TOTAL CATEGORIE B</i>	<i>10</i>

GRADES	CREATIONS
DIRECTEUR	1
ATTACHE PRINCIPAL	2
INGENIEUR PRINCIPAL	1
PUERICULTRICE CLASSE SUPERIEURE	1
<i>TOTAL CATEGORIE A</i>	<i>5</i>